Transports: Partenariat euro-méditerranéen

1998/2026(COS) - 16/01/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : prévoir un programme d'action complet pour une intégration et une coopération renforcée dans le domaine des transports en Méditerranée. CONTENU : Dans sa communication, la Commission présente la stratégie globale qu'elle entend mettre en oeuvre dans le domaine des transports dans la zone euro-méditerranéenne. L'objectif général est d'intégrer les réseaux de transport aussi bien entre la Communauté et ses partenaires méditerranéens qu'entre les pays méditerranéens eux-mêmes. Fondé sur les conclusions de la Conférence de Barcelone de novembre 1995 sur le nouveau partenariat euro-méditerranéen, cette stratégie vise à permettre à terme la création d'un espace dans lequel les personnes et les biens circuleront plus facilement. Deux axes guident cette stratégie : 1) un axe "infrastructures" prévoyant l'interconnexion des réseaux d'infrastructures de transport de tous les pays concernés afin de créer des réseaux multimodaux interopérables ; 2) un axe "services de transport" efficaces et rentables, fournis dans un espace de transport commun et répondant à une norme élevée en matière environnementale, sociale et de sécurité. Dans le cadre de cette stratégie d'ensemble, un programme d'action complet est prévu en annexe au document. Celui-ci fait la synthèse de toutes les actions prises et à amplifier ainsi que les actions futures à envisager : -extension des réseaux transeuropéens : définition et planification de "corridors" d'intérêt international en Méditerranée et développement de "Corrimed" dans la zone de transport paneuropéenne du bassin méditerranéen ; extension éventuelle de corridors à la Méditerranée orientale et à Chypre, -transport maritime et sécurité en mer : définition d'une liste d'actions concrètes dans ces domaines, -transport aérien et gestion du trafic aérien : accroissement de la capacité aérienne et du contrôle aérien en cohérence avec les systèmes des pays tiers méditerranéens, -système mondial de navigation par satellite : extension du GNSS aux pays de la zone Méditerranée en vue de l'intéropérabilité totale, -transports ferroviaires et combinés : développement d'axes combinés et anticipation des besoins en matière de technologie des véhicules, -recherche dans le domaine des transports, -intégration régionale en Méditerranée et au Moyen-Orient : sélection de corridors de transport multimodal et définition de projets prioritaires. Par ailleurs, la communication suggère la constitution d'un groupe de travail incluant les partenaires méditerranéens de la Communauté. Ce groupe serait chargé d'établir des contacts et d'échanger des informations sur des projets d'intérêt commun dans le domaine des transports et de dégager une image d'ensemble des activités en cours au niveau sous-régional. De son côté, la Commission entend accroître la coopération avec les pays concernés et faciliter la coordination des projets futurs dans le cadre de MEDA.